



MUNICIPALITÉ
DE
GRANDSON

Grandson, le 16 novembre 2016

PREAVIS MUNICIPAL n° 583/16

Réponse à la motion « pour que la nouvelle place de la gare de Grandson intègre une plate-forme multimodale »

Contexte

Lors du Conseil communal du 25 juin 2015, la motion relative à l'aménagement d'une plate-forme multimodale à la gare de Grandson a été déposée par Madame Patrizia Feroletto et consorts. Au point 14 de l'ordre du jour, la prise en considération de la motion a abouti au renvoi de celle-ci à une commission, nommée le jour même.

C'est au Conseil communal du 1^{er} octobre 2015 que la commission, au point 6 de l'ordre du jour, rapportait sur la motion après avoir entendu le conseiller municipal en charge du dossier, lors d'une séance le 19 août 2015. Un long débat relaté dans le procès-verbal du 1^{er} octobre 2015 concluait à l'acceptation de la motion et à son renvoi à la Municipalité pour étude.

Les demandes des motionnaires s'inscrivent dans le fait de repenser la place de la gare en une plate-forme multimodale avec une vision globale et cohérente des aménagements (parc à vélos sécurisé, station de vélos en libre-service, des places arrêt minute et deux places de parc pour véhicules, réservées à l'auto-partage), ainsi qu'une refonte de la gestion du stationnement dans le périmètre comprenant la place de la gare et le secteur sous gare, soit le chemin du Pécos et le port.

Introduction

En préliminaire, il est rappelé que lors des débats au Conseil communal la Municipalité avait déjà informé l'assemblée que la vision de l'interface de la place de la Gare avait fait l'objet d'un avant-projet piloté par le bureau d'AggloY, projet présenté et commenté dans sa teneur. Cet avant-projet a étayé les deux tronçons qui sont en cours : un projet d'exécution pour le parking P+R des CFF et un projet prêt à être soumis à l'enquête publique pour le déplacement de la porte d'entrée de Grandson, celle-ci faisant office tant d'entrée du parking que d'une modération du trafic et d'un marquage visuel de l'entrée, dans le périmètre de l'interface multimodale de la gare de Grandson.

Les études d'avant-projet ayant déjà été menées et les projets liés étant en cours, la Municipalité ne va pas « réinventer la roue ». Cette réponse à la motion va donc redonner le contexte et les lignes directrices de l'avant-projet du bureau d'AggloY, les mesures en cours et celles projetées, en reprenant la liste des souhaits des motionnaires.

Etat de la situation et des procédures

L'avant-projet prévoit, en partant de l'ouest, une porte d'entrée de Grandson, un parking P+R de 56 places, quatre places d'arrêt minute, huit places moto, une place handicapé, un espace pour les bus et un accès facilité de plain-pied au nouveau quai CFF permettant d'accueillir les rames du RER. De plus est prévu un nouvel espace public entre la gare et l'hôtel-de-ville, espace réaménagé et arborisé dont la configuration permettra, le cas échéant, un rebroussement pour les lignes de bus CarPostal, avec également l'édification d'un WC public et d'un abri couvert pour les vélos.

Les problématiques auxquelles sont soumis ces aménagements sont de plusieurs ordres. La première est la maîtrise foncière de cet espace qui, hors route cantonale, est d'une surface d'environ 5'800 m² dont seulement 1'600 m² sont maîtrisés par la Commune, le solde appartenant au domaine des CFF. Ensuite la route cantonale RC 401 qui est une route de première catégorie, devant pouvoir accueillir le délestage de l'autoroute en cas de problèmes majeurs, ainsi que les transports spéciaux de gros tonnages et de dimensions non autorisées sur l'autoroute. Et pour finir la contrainte spatiale, puisque cet espace est confiné entre le bâti existant, les murs de vigne côté Jura et la voie ferrée côté lac. Ceci laisse peu d'espace pour contenir tout le programme prévu par l'avant-projet qui doit se plier à toutes ces contraintes, tout en essayant de mettre en avant une qualité d'aménagement, tant paysagère que spatiale. Sans parler de l'emplacement actuel des portacabines de la Poste qui empêchent, pour l'heure, le remodelage de tout l'espace devant la gare et l'hôtel-de-ville.

A ce jour, la majeure partie du parking P+R sur le domaine CFF est réalisé. La dernière partie du parking, sur l'espace côté Tuileries, le sera en parallèle des travaux de la porte d'entrée puisque sa réalisation est la condition sine qua non permettant l'exploitation du parking des CFF. Il avait été envisagé qu'une partie des places de parc pourraient être louées par la Commune. Au vu de la fréquentation actuelle du parking et du tarif proposé par les CFF, cette possibilité n'est pour le moment plus envisagée. Sur ce secteur, une place handicapé a été réalisée ainsi que des places d'arrêt minute et places deux-roues motorisés.

Le projet de la porte d'entrée en est au stade du 2^{ème} examen de la procédure routière auprès de la DGMR. Nous avons bon espoir qu'au retour de celle-ci, la mise à l'enquête publique puisse être lancée. Dans la foulée, le conventionnement du financement des travaux, ainsi que celui des emprises nécessaires sur le domaine CFF, doivent être menés auprès des entités en charge du dossier au sein des CFF. Une fois ceci réalisé, un préavis sera déposé devant le Conseil communal pour la réalisation des travaux.

Concernant les deux places d'auto-partage, la société Mobility a été approchée tant par les CFF, puisque ces places sont implantées sur leur domaine, que par la Municipalité. A ce jour, la société Mobility n'est pas intéressée à venir s'implanter à la gare de Grandson, par manque de demande. En effet, le modèle commercial développé demande un minimum de clients pour atteindre la rentabilité d'une place. Le montant minimum annuel, en imaginant que cet emplacement n'est jamais utilisé, est de Fr. 14'000,-, soit le seuil de rentabilité d'une seule place. L'on pourrait toutefois imaginer que ce montant soit porté par la collectivité dans sa vision de partage et de multi-modalité des modes de transport. Chaque mouvement engendré par cette place viendrait en déduction de la garantie communale sur le montant socle de Fr. 14'000,-. Cette hypothèse est bien entendu à vérifier le cas échéant.

Quant au stationnement, là aussi la réponse avait été apportée au Conseil communal, en informant que le conseiller municipal en charge du dicastère, Madame Erika Prina Howald à la législature précédente et Monsieur Francesco Di Franco actuellement, était en train de mettre en place la politique du stationnement et les mesures qui l'accompagnent. Tout d'abord sur le périmètre directement en contact avec la gare de Grandson, puis à plus large échelle sur tout le territoire communal. Toutefois, cet exercice est soumis à des contraintes administratives obligatoires afin d'affirmer, tant par la signalétique que réglementairement, les différents modes et secteurs soumis à ces nouvelles règles de stationnement. Il est à relever que l'arrivée de la tête de ligne du RER Vaud à Grandson ne nous avait été officiellement annoncée que tardivement, ne nous laissant que peu de marge de manœuvre, au vu de la longueur des procédures administratives pour la mise en place d'une politique de stationnement.

Pour la problématique des deux-roues, un des sujets de la motion est la possibilité de la mise en place d'un espace dédié aux vélos en libre-service. Dans cette optique, nous nous sommes approchés de la société Publibike, actuellement partenaire de la Ville d'Yverdon-les-Bains, de la société VeloSpot, autre acteur du vélo en libre-service, et de la conseillère municipale en charge du dossier à Yverdon-les-Bains, Madame Valérie Jaggi Wepf et sa chargée de la Mobilité, Madame Marie Brigeot. Le modèle proposé actuellement par Publibike est en pleine mutation, pour se rapprocher de ce que propose Velospot, soit un concept moins intrusif et moins lourd en termes d'infrastructures et de maintenance. La Ville d'Yverdon-les-Bains n'est aujourd'hui pas satisfaite de son partenariat avec Publibike et doit digérer d'importants investissements consentis dans ce concept, un changement radical n'est donc pas à l'ordre du jour. Autre aspect, il est illusoire de penser que pour la seule commune de Grandson nous pourrions envisager un concept de vélos en libre-service, notre commune étant loin de la taille critique. Si cela devait se faire à l'avenir, cela le sera sur l'ensemble de l'agglomération et au travers d'un appel d'offres mené sous l'égide du bureau d'AggloY.

Si vous avez suivi ce sujet dans les journaux ces derniers mois, vous aurez certainement lu que dans des villes importantes de Suisse, tous les appels d'offres étaient bloqués par des recours de VéloSpot sur la procédure d'appel d'offres public. D'ailleurs, les articles faisaient état d'un possible mariage entre Publibike, filiale des CFF et de CarPostal, et VeloSpot. Ce qui amènerait de fait un monopole sur les vélos en libre-service en Suisse, et ceci en mains des deux grands acteurs du transport public.

Pour terminer, nous pouvons aborder le problème du stationnement deux-roues à la gare. Un premier paquet de mesures au niveau de l'agglomération a été libéré en 2014, permettant la réalisation de places de parc non couvertes sur la commune de Grandson, à la plage du Pécos et sous la gare, travaux subsidiés par la Confédération dans le cadre de la politique des agglomérations et par le Canton pour celle des deux-roues. D'autres sites sont prévus sur la commune, comme au collège de Borné-Nau, sur la place du Château et aux terrains de football.

Concernant la gare, le parking à vélos est prévu dans l'avant-projet d'aménagement, toutefois les différentes contraintes citées plus haut empêchent sa réalisation telle que prévue, à ce jour. Pour permettre la construction d'un abri à vélos dans le cadre de l'arrivée du RER, n'ayant pas la maîtrise foncière nécessaire dans l'actuelle configuration des lieux, nous nous sommes approchés des CFF. Afin de mieux comprendre la lenteur des procédures, il faut savoir que nous devons traiter avec quatre entités, qui elles-mêmes sont composées de sous-entités, qui non pas forcément les mêmes intérêts. Les CFF ont leurs propres conception et politique d'abris deux-roues dans leurs gares et suite aux

premières discussions, il n'a pas été envisagé par eux d'établir un abri sécurisé à Grandson. Ce concept, selon leur expérience, est peu prisé en Suisse romande et l'investissement se chiffre en plusieurs dizaines de milliers de francs. Il a donc été envisagé un abri couvert type AggloY, tel que prévu dans la politique deux-roues de l'agglomération, mais il nous a été répondu que cela n'était pas possible sur le domaine CFF. Ne pouvant pas pour le moment l'installer ailleurs, un projet type CFF a été envisagé, d'un coût de Fr. 14'000,- pour 15 places ou Fr. 17'000,- pour 27 places, non compris les travaux de pose, la facture finale étant à la charge de la Commune à hauteur de 50%. Le projet est actuellement en stand-by dans l'attente de l'implantation d'un bancomat sur le même périmètre.

Une fois toutes les données récoltées et connues, un nouveau projet pourra être engagé par les CFF qui seront les maîtres d'œuvre. Il faudra obtenir l'accord de toutes les parties, signer une convention, pour les CFF obtenir les crédits nécessaires, commander le matériel et exécuter les travaux. La Municipalité met actuellement tout en œuvre pour que ceci puisse voir le jour dans les meilleurs délais, en étant parfaitement consciente des attentes des usagers, mais devant composer avec les réalités auxquelles elle est confrontée.

Réponses et décisions

Parc à vélos sécurisé

- La Municipalité renonce à l'option d'un parking à vélos sécurisé au vu de son coût. Par contre elle s'engage, dans le cadre du projet AggloY, à ce qu'un parking à vélos couvert soit érigé à la gare de Grandson. Ce parking sera réalisé à titre provisoire, si possible en 2017, et son emplacement pourrait être revu lors du projet de requalification de la place.

Station de vélos en libre-service

- La Municipalité s'est toujours déclarée prête à s'engager dans un concept de vélos en libre-service sur l'ensemble de l'agglomération et à participer à un futur appel d'offres public pour ce projet. Par contre, la Municipalité ne peut élaborer un concept pour notre seule commune.

Place arrêt minute

- Il existe déjà une possibilité sur le parking P+R de la gare, le souhait de la motion est donc satisfait.

Deux places Mobility

- Au vu des explications données et du coût potentiel à charge de la Commune, la Municipalité renonce à ce vœu de la motion.

Gestion du stationnement

- Les places dédiées aux usagers de la gare CFF ont été réalisées dans le cadre de la construction du P+R, celui-ci étant entièrement sous gestion des CFF en ce qui concerne sa tarification et ses abonnements. La gestion du stationnement sur le domaine communal dans le périmètre direct de la gare est à bout touchant. La politique a été établie, le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique a été validé le 20 juin 2016 par la Cheffe du département des institutions et de la sécurité. La signalisation a déjà été mise en place et le concept des macarons est prêt à être adopté. Une communication à la population est prévue prochainement et la mise en fonction complète du système devrait intervenir dans le premier trimestre 2017. L'entrée en fonction du nouvel Assistant de Sécurité Publique au 1^{er} décembre 2016 permettra la coordination et la bonne application de ces mesures.

Conclusions

Au vu des projets engagés et projetés sur la place de la Gare, nous enjoignons le Conseil communal à prendre acte des explications données et d'accepter les réponses apportées à la motion par la Municipalité.

Le Conseil communal de Gandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

Article premier : Les réponses de la Municipalité sont acceptées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

[Handwritten signature]



F. Payot

V. G. G. G. G.

E. Beauverd

Délégué de la Municipalité : M. Antonio Vialatte